

Le mardi 28 novembre 2017

N/Ref: SU n°358

Pôle aménagement du territoire et urbanisme
g.poullaouec@talmontsainthilaire.fr

Objet : projet d'extension du camping Le Paradis à
TALMONT SAINT HILAIRE

Monsieur le Président
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU SUD
OUEST VENDEEN
301 rue du Maréchal Ferrant - ZI du
Patis 1
BP 20
85440 TALMONT SAINT HILAIRE

Monsieur le Président,

Je vous informe que la SAS LE PARADIS a déposé, le 20 novembre 2017, en mairie, une demande de permis d'aménager en vue de l'extension du camping "Le Paradis", sis 300 rue de la Source à Talmont-Saint-Hilaire.

Le projet prévoit la création de 79 emplacements pour résidences mobiles de loisirs sur une parcelle actuellement non aménagée et la suppression de 4 emplacements existants. A notre connaissance, le camping comporte actuellement 156 emplacements et peut accueillir 600 personnes. A terme, sa capacité devrait passer à 840 personnes.

Ce projet relève de la rubrique 42 de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement.

Aussi, j'ai l'honneur de solliciter votre avis, en application de l'article R122-7 du code de l'environnement.

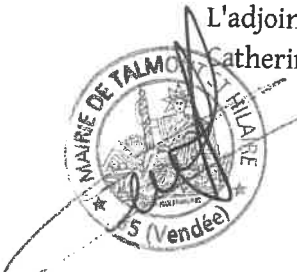
Vous pouvez télécharger le dossier au lien suivant, à entrer dans la barre de navigation internet :

<http://urlz.fr/6bSs>

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée à l'urbanisme,
Catherine NEAULT



Le mardi 28 novembre 2017

N/Ref : SU n°359

Pôle aménagement du territoire et urbanisme
g.poullaouec@talmontsainthilaire.fr

Objet : projet d'extension du camping Le Paradis à
TALMONT SAINT HILAIRE

**Monsieur le Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES
VENDEE GRAND LITTORAL
301 rue du Maréchal Ferrant
85440 TALMONT SAINT HILAIRE**

Monsieur le Président,

Je vous informe que la SAS LE PARADIS a déposé, le 20 novembre 2017, en mairie, une demande de permis d'aménager en vue de l'extension du camping "Le Paradis", sis 300 rue de la Source à Talmont-Saint-Hilaire.

Le projet prévoit la création de 79 emplacements pour résidences mobiles de loisirs sur une parcelle actuellement non aménagée et la suppression de 4 emplacements existants. A notre connaissance, le camping comporte actuellement 156 emplacements et peut accueillir 600 personnes. A terme, sa capacité devrait passer à 840 personnes.

Ce projet relève de la rubrique 42 de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement.

Aussi, j'ai l'honneur de solliciter votre avis, en application de l'article R122-7 du code de l'environnement.

Vous pouvez télécharger le dossier au lien suivant, à entrer dans la barre de navigation internet :

<http://urlz.fr/6bSs>

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée à l'urbanisme,
Catherine NEAULT



Le mardi 28 novembre 2017

N/Ref: SU n°360

Pôle aménagement du territoire et urbanisme
g.poullaouec@talmontsainthilaire.fr

Objet : projet d'extension du camping Le Paradis à
TALMONT SAINT HILAIRE

**Monsieur le Président
CONSEIL DEPARTEMENTAL
40 rue Maréchal Foch
85923 LA ROCHE SUR YON CEDEX 9**

Monsieur le Président,

Je vous informe que la SAS LE PARADIS a déposé, le 20 novembre 2017, en mairie, une demande de permis d'aménager en vue de l'extension du camping "Le Paradis", sis 300 rue de la Source à Talmont-Saint-Hilaire.

Le projet prévoit la création de 79 emplacements pour résidences mobiles de loisirs sur une parcelle actuellement non aménagée et la suppression de 4 emplacements existants. A notre connaissance, le camping comporte actuellement 156 emplacements et peut accueillir 600 personnes. A terme, sa capacité devrait passer à 840 personnes.

Ce projet relève de la rubrique 42 de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement.

Aussi, j'ai l'honneur de solliciter votre avis, en application de l'article R122-7 du code de l'environnement.

Vous pouvez télécharger le dossier au lien suivant, à entrer dans la barre de navigation internet :

<http://urlz.fr/6bSs>

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée à l'urbanisme,
Catherine NEAULT



Le mardi 28 novembre 2017

N/Ref: SU n°361

Pôle aménagement du territoire et urbanisme
g.poullaouec@talmontsainthilaire.fr

Objet : projet d'extension du camping Le Paradis à
TALMONT SAINT HILAIRE

**Madame la Présidente
CONSEIL REGIONAL
1 rue de la Loire
44966 NANTES CEDEX**

Madame la Présidente,

Je vous informe que la SAS LE PARADIS a déposé, le 20 novembre 2017, en mairie, une demande de permis d'aménager en vue de l'extension du camping "Le Paradis", sis 300 rue de la Source à Talmont-Saint-Hilaire.

Le projet prévoit la création de 79 emplacements pour résidences mobiles de loisirs sur une parcelle actuellement non aménagée et la suppression de 4 emplacements existants. A notre connaissance, le camping comporte actuellement 156 emplacements et peut accueillir 600 personnes. A terme, sa capacité devrait passer à 840 personnes.

Ce projet relève de la rubrique 42 de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement.

Aussi, j'ai l'honneur de solliciter votre avis, en application de l'article R122-7 du code de l'environnement.

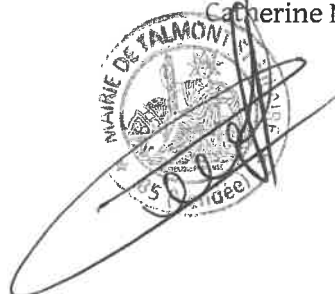
Vous pouvez télécharger le dossier au lien suivant, à entrer dans la barre de navigation internet :

<http://urlz.fr/6bSs>

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée à l'urbanisme,
Catherine NEAULT



Le mardi 28 novembre 2017

N/Ref: SU n°362

Pôle aménagement du territoire et urbanisme
g.poullaouec@talmontsainthilaire.fr

Objet : projet d'extension du camping Le Paradis à
TALMONT SAINT HILAIRE

**Monsieur le Maire
3 rue Séraphin Buton
85180 LE CHATEAU D'OLONNE**

Monsieur le Maire,

Je vous informe que la SAS LE PARADIS a déposé, le 20 novembre 2017, en mairie, une demande de permis d'aménager en vue de l'extension du camping "Le Paradis", sis 300 rue de la Source à Talmont-Saint-Hilaire.

Le projet prévoit la création de 79 emplacements pour résidences mobiles de loisirs sur une parcelle actuellement non aménagée et la suppression de 4 emplacements existants. A notre connaissance, le camping comporte actuellement 156 emplacements et peut accueillir 600 personnes. A terme, sa capacité devrait passer à 840 personnes.

Ce projet relève de la rubrique 42 de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement.

Aussi, j'ai l'honneur de solliciter votre avis, en application de l'article R122-7 du code de l'environnement.

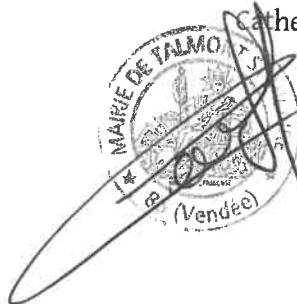
Vous pouvez télécharger le dossier au lien suivant, à entrer dans la barre de navigation internet :

<http://urlz.fr/6bSs>

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée à l'urbanisme,
Catherine NEAULT



Le mardi 28 novembre 2017

N/Ref : SU n°363

Pôle aménagement du territoire et urbanisme
g.poullaouec@talmontsainthilaire.fr

Objet : projet d'extension du camping Le Paradis à
TALMONT SAINT HILAIRE

**Madame le Maire
13 rue de la Mairie
85440 GROSBREUIL**

Madame le Maire,

Je vous informe que la SAS LE PARADIS a déposé, le 20 novembre 2017, en mairie, une demande de permis d'aménager en vue de l'extension du camping "Le Paradis", sis 300 rue de la Source à Talmont-Saint-Hilaire.

Le projet prévoit la création de 79 emplacements pour résidences mobiles de loisirs sur une parcelle actuellement non aménagée et la suppression de 4 emplacements existants. A notre connaissance, le camping comporte actuellement 156 emplacements et peut accueillir 600 personnes. A terme, sa capacité devrait passer à 840 personnes.

Ce projet relève de la rubrique 42 de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement.

Aussi, j'ai l'honneur de solliciter votre avis, en application de l'article R122-7 du code de l'environnement.

Vous pouvez télécharger le dossier au lien suivant, à entrer dans la barre de navigation internet :

<http://urlz.fr/6bSs>

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée à l'urbanisme,
Catherine NEAULT



Le mardi 28 novembre 2017

N/Ref: SU n°364

Pôle aménagement du territoire et urbanisme
g.poullaouec@talmontsainthilaire.fr

Objet : projet d'extension du camping Le Paradis à
TALMONT SAINT HILAIRE

**Madame le Maire
Place de l'Hôtel de Ville
85520 JARD SUR MER**

Madame le Maire,

Je vous informe que la SAS LE PARADIS a déposé, le 20 novembre 2017, en mairie, une demande de permis d'aménager en vue de l'extension du camping "Le Paradis", sis 300 rue de la Source à Talmont-Saint-Hilaire.

Le projet prévoit la création de 79 emplacements pour résidences mobiles de loisirs sur une parcelle actuellement non aménagée et la suppression de 4 emplacements existants. A notre connaissance, le camping comporte actuellement 156 emplacements et peut accueillir 600 personnes. A terme, sa capacité devrait passer à 840 personnes.

Ce projet relève de la rubrique 42 de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement.

Aussi, j'ai l'honneur de solliciter votre avis, en application de l'article R122-7 du code de l'environnement.

Vous pouvez télécharger le dossier au lien suivant, à entrer dans la barre de navigation internet :

<http://urlz.fr/6bSs>

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée à l'urbanisme,
Catherine NEAULT



Le mardi 28 novembre 2017

N/Ref: SU n°365

Pôle aménagement du territoire et urbanisme
g.poullaouec@talmontsainthilaire.fr

Objet : projet d'extension du camping Le Paradis à
TALMONT SAINT HILAIRE

**Monsieur le Maire
Place de l'église
85440 SAINT HILAIRE LA FORET**

Monsieur le Maire,

Je vous informe que la SAS LE PARADIS a déposé, le 20 novembre 2017, en mairie, une demande de permis d'aménager en vue de l'extension du camping "Le Paradis", sis 300 rue de la Source à Talmont-Saint-Hilaire.

Le projet prévoit la création de 79 emplacements pour résidences mobiles de loisirs sur une parcelle actuellement non aménagée et la suppression de 4 emplacements existants. A notre connaissance, le camping comporte actuellement 156 emplacements et peut accueillir 600 personnes. A terme, sa capacité devrait passer à 840 personnes.

Ce projet relève de la rubrique 42 de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement.

Aussi, j'ai l'honneur de solliciter votre avis, en application de l'article R122-7 du code de l'environnement.

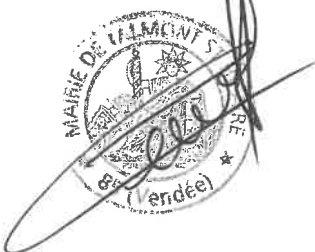
Vous pouvez télécharger le dossier au lien suivant, à entrer dans la barre de navigation internet :

<http://urlz.fr/6bSs>

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée à l'urbanisme,
Catherine NEAULT



Le mardi 28 novembre 2017

N/Ref: SU n°367

Pôle aménagement du territoire et urbanisme
g.poullaouec@talmontsainthilaire.fr

Objet : projet d'extension du camping Le Paradis à
TALMONT SAINT HILAIRE

**Monsieur le Maire
116 rue du Payre
85440 POIROUX**

Monsieur le Maire,

Je vous informe que la SAS LE PARADIS a déposé, le 20 novembre 2017, en mairie, une demande de permis d'aménager en vue de l'extension du camping "Le Paradis", sis 300 rue de la Source à Talmont-Saint-Hilaire.

Le projet prévoit la création de 79 emplacements pour résidences mobiles de loisirs sur une parcelle actuellement non aménagée et la suppression de 4 emplacements existants. A notre connaissance, le camping comporte actuellement 156 emplacements et peut accueillir 600 personnes. A terme, sa capacité devrait passer à 840 personnes.

Ce projet relève de la rubrique 42 de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement.

Aussi, j'ai l'honneur de solliciter votre avis, en application de l'article R122-7 du code de l'environnement.

Vous pouvez télécharger le dossier au lien suivant, à entrer dans la barre de navigation internet :

<http://urlz.fr/6bSs>

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée à l'urbanisme,
Catherine NEAULT



Le mardi 28 novembre 2017

N/Ref : SU n°366

Pôle aménagement du territoire et urbanisme
g.poullaouec@talmontsainthilaire.fr

Objet : projet d'extension du camping Le Paradis à
TALMONT SAINT HILAIRE

**Monsieur le Maire
Place de l'église
85150 SAINTE FOY**

Monsieur le Maire,

Je vous informe que la SAS LE PARADIS a déposé, le 20 novembre 2017, en mairie, une demande de permis d'aménager en vue de l'extension du camping "Le Paradis", sis 300 rue de la Source à Talmont-Saint-Hilaire.

Le projet prévoit la création de 79 emplacements pour résidences mobiles de loisirs sur une parcelle actuellement non aménagée et la suppression de 4 emplacements existants. A notre connaissance, le camping comporte actuellement 156 emplacements et peut accueillir 600 personnes. A terme, sa capacité devrait passer à 840 personnes.

Ce projet relève de la rubrique 42 de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement.

Aussi, j'ai l'honneur de solliciter votre avis, en application de l'article R122-7 du code de l'environnement.

Vous pouvez télécharger le dossier au lien suivant, à entrer dans la barre de navigation internet :

<http://urlz.fr/6bSs>

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée à l'urbanisme,
Catherine NEAULT



Le mardi 28 novembre 2017

N/Ref: SU n°368

Pôle aménagement du territoire et urbanisme
g.poullaouec@talmontsainthilaire.fr

Objet : projet d'extension du camping Le Paradis à
TALMONT SAINT HILAIRE

**Madame le Maire
2 avenue du Général de Gaulle
85440 AVRILLE**

Madame le Maire,

Je vous informe que la SAS LE PARADIS a déposé, le 20 novembre 2017, en mairie, une demande de permis d'aménager en vue de l'extension du camping "Le Paradis", sis 300 rue de la Source à Talmont-Saint-Hilaire.

Le projet prévoit la création de 79 emplacements pour résidences mobiles de loisirs sur une parcelle actuellement non aménagée et la suppression de 4 emplacements existants. A notre connaissance, le camping comporte actuellement 156 emplacements et peut accueillir 600 personnes. A terme, sa capacité devrait passer à 840 personnes.

Ce projet relève de la rubrique 42 de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement.

Aussi, j'ai l'honneur de solliciter votre avis, en application de l'article R122-7 du code de l'environnement.

Vous pouvez télécharger le dossier au lien suivant, à entrer dans la barre de navigation internet :

<http://urlz.fr/6bSs>

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Maire,
l'adjointe déléguée à l'urbanisme,
Catherine NEAULT



Le mardi 28 novembre 2017

N/Ref : SU n°369

Pôle aménagement du territoire et urbanisme
g.poullaouec@talmontsainthilaire.fr

Objet : projet d'extension du camping Le Paradis à
TALMONT SAINT HILAIRE

**Monsieur le Maire
2 rue de Jard
85520 SAINT VINCENT SUR JARD**

Monsieur le Maire,

Je vous informe que la SAS LE PARADIS a déposé, le 20 novembre 2017, en mairie, une demande de permis d'aménager en vue de l'extension du camping "Le Paradis", sis 300 rue de la Source à Talmont-Saint-Hilaire.

Le projet prévoit la création de 79 emplacements pour résidences mobiles de loisirs sur une parcelle actuellement non aménagée et la suppression de 4 emplacements existants. A notre connaissance, le camping comporte actuellement 156 emplacements et peut accueillir 600 personnes. A terme, sa capacité devrait passer à 840 personnes.

Ce projet relève de la rubrique 42 de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement.

Aussi, j'ai l'honneur de solliciter votre avis, en application de l'article R122-7 du code de l'environnement.

Vous pouvez télécharger le dossier au lien suivant, à entrer dans la barre de navigation internet :

<http://urlz.fr/6bSs>

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée à l'urbanisme,
Gatherine NEAULT

